

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE
JEUNESSE FAMILLES
DES BAUGES**

Procès-verbal du Conseil Syndical du SIVOM « Jeunesse Familles des Bauges »

Le Châtelard

Séance publique du lundi 5 décembre 2022 – 18h00

Présents : Didier CAMPILLO, Vincent BOULNOIS, Eric DELHOMMEAU, Caroline FABRE, Pascal GINOLLIN, Christian GOGNY, Gérard MERLIN, Damien REGAIRAZ, Marine PERIER, Marie PERRIER, Dominique PETTELOT, Bruno LEJEAU, Dominique RUTER, André VINCENT, Serge TICHKIEWITICH, Philippe FERRARI

Absents : Anne MICHEL

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Marine Perier est désignée secrétaire de séance par le comité syndical.

2) Approbation du Compte rendu de la séance du Comité syndical du lundi 10 octobre 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

3) Mise en place de la nomenclature comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 (délibération) :

M. le Président a informé l'assemblée délibérante qu'à la demande de la Trésorerie, le SIVOM peut changer de nomenclature comptable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après délibération, le conseil syndical a approuvé à l'unanimité le changement de nomenclature comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

4) Mise en place des modalités de publicité des actes (délibération) :

M. le Président a informé l'assemblée délibérante que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés, ces dispositions s'appliquent également.

M. le Président rappelle qu'un panneau d'affichage sera mis en place sur la façade du bâtiment de Grand Chambéry (côté entrée) pour permettre l'affichage des documents (ordre du jour, compte-rendu, procès-verbal et délibération).

Il a été proposé également que les communes qui le souhaitent peuvent le diffuser sur leur site internet.

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité la mise en place des modalités de publicité suivante :

- affichage
- publication sous forme électronique

5) Présentation par l'association « Les Amis des Bauges » du bilan des actions de l'année 2022 (information).

Le Président et le Directeur des Amis des Bauges ont présenté le rapport d'activité de l'année 2022 aux élus et notamment les actions effectuées en direction de l'enfance et de la jeunesse (compétence SIVOM).

6) Convention d'objectif et de moyens avec l'association « Les Amis des Bauges » : solde de la subvention à définir en fonction des objectifs réalisés sur l'année 2022 (délibération).

Après présentation du rapport d'activité par l'association des Amis des Bauges, les Elus ont décidé de définir le solde de la subvention pour l'année 2022.

Suite aux échanges, il ressort un solde de subvention à verser d'un montant de 83 642.60 €, soit un montant de 8 041 € non attribué par rapport à l'enveloppe prévue.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité

7) Mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre le SIVOM et la Caisse d'allocation familiale de la Savoie (CAF). (Délibération)

M. le Président a rappelé la nécessité d'acter le projet de territoire via la Convention Territoriale Globale (CTG) entre le SIVOM et la CAF pour la période 2023-2026. Pour ce faire, plusieurs rencontres entre les représentants de la CAF, des Amis des Bauges et des élus du SIVOM en charge du suivi du projet CTG se sont déroulées pour construire le projet de CTG.

Après présentation du projet de convention, les Elus du SIVOM demandent aux Amis des Bauges de rechercher des appels à projet co-financés par les partenaires (Département, Caf, etc...) afin d'élargir les sources de financement aux actions fléchées.

Le SIVOM a pris connaissance du financement annuel alloué à la CTG durant la période 2023-2026. Le programme CTG conduit à une participation financière plus importante pour le SIVOM (tableau ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité.

8) Choix de principe du scénario pour le projet de restructuration du gymnase (délibération).

M. le Laux, Architecte en charge de projet de restructuration du gymnase en phase scénario a présenté aux Elus les différents scénarios et les estimations des travaux actualisés.

Après échanges entre les Elus du SIVOM, le scénario de principe n° 3 de la version n°5 a été retenu (reconstruction de l'équipement par un complexe adapté aux besoins et usages du Territoire).

Une simulation a été faite permettant de calculer le reste à charge des communes en tenant compte des 20 % restant à financer. Il en ressort que cette proposition sera articulée en fonction de la répartition de la population des communes membres.

L'assemblée constate que la répartition est cohérente.

Il sera projeté une synthèse financière une fois ce projet plus avancé.

Il sera étudié durant le 1^{er} trimestre 2023, les modalités administratives d'organisation pour le lancement des études de l'avant-projet détaillé, ainsi que le cahier des charges pour le lancement d'un concours d'architecte et d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à la majorité (1 abstention) le choix de principe du scénario N°03 de la version N°05.

9) **Questions diverses :**

1/ Mr Le Maire de la commune d'Aillon Le Jeune s'interroge suite à sa requête au dernier conseil syndical, concernant la position du SIVOM Jeunesse – Familles des Bauges sur le projet de restructuration de la piscine d'Aillon Le Jeune.

Il ressort des échanges les éléments suivants ; Il est indiqué qu'à ce stade, le SIVOM Jeunesse Familles des Bauges n'a pas la compétence pour la gestion de cet équipement et qu'il ne peut envisager une gestion tant en fonctionnement qu'en investissement.

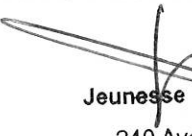
L'assemblée s'accorde à dire que ce projet doit s'inscrire dans une démarche de partenariat au sein de l'agglomération Grand Chambéry au même titre que les différents projets de restructurations des piscines de l'agglomération. Il ressort également des échanges ; les élus au sein de l'Assemblée du Cœur des Bauges (ACB) engageront un débat à ce sujet et ainsi produire un écrit commun concernant la nécessité d'accompagner La Commune de d'Aillon Le Jeune au sein de l'agglomération Grand Chambéry pour ce projet de restructuration, pour le territoire du Cœur des Bauges.

2/ Suite au changement de nom du syndicat SIVU en SIVOM Jeunesse – Familles des Bauges, il y a lieu de changer l'identité visuelle (logo).

Pour ce faire, les Elus des communes des Bauges sont invités à produire des propositions de « logo » pour une présentation au prochain Conseil syndical.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,
Damien REGAIRAZ


SIVOM
Jeunesse Familles des Bauges

240 Avenue Denis Therme
73630 LE CHATELARD

N° SIRET 200 087 773 00012

